



Contribution des chasseurs au débat public projet de terminal méthanier à Dunkerque

Association des chasseurs côtiers du littoral Nord⁽¹⁾, Association de chasse la Mardyckoise⁽²⁾, Association de chasse des dockers du Port autonome de Dunkerque⁽³⁾, Association des chasseurs de Loon-plage⁽⁴⁾, Association des chasseurs du Port autonome de Dunkerque⁽⁵⁾ et Association des chasseurs agriculteurs du Port autonome de Dunkerque⁽⁶⁾.

Ces 6 associations regroupent entre 900 et 1000 chasseurs et pratiquent leur activité à la fois sur le Domaine public maritime et portuaire (ACCL nord) et sur les terrains en propriété du Port autonome de Dunkerque (PAD).

Un territoire et des hommes

La chasse, activité ancestrale, est étroitement liée à l'histoire et l'évolution de l'homme. D'une activité fondamentale à sa survie en passant par des phases de cueillettes, la chasse est devenue une activité de loisir et de sauvegarde de notre patrimoine naturel. La pratique de la chasse ayant, très tôt, incité l'homme-chasseur à s'intéresser à la sauvegarde des habitats c'est presque naturellement qu'il est devenu une "sentinelle" au service de ces patrimoines remarquables.

L'histoire du "Clipon" est relativement simple, celle d'un petit hameau de la commune de Loon-Plage à l'extrême Nord de la France, à la frontière de deux mondes : le monde terrestre et le monde marin. Un petit territoire où les hommes et les femmes surent vite s'adapter en essayant de tirer profit de la diversité de ces milieux.

Entre terre et mer, le Clipon avait son école, sa chapelle, un hôtel, deux cafés... Pas une commune mais une vraie communauté. L'activité économique était essentiellement agricole, de petites exploitations familiales basées sur une polyculture-élevage nécessitant une main-d'œuvre saisonnière. La pêche et la chasse apportaient souvent un complément financier. Les femmes piquaient les vers et pêchaient la crevette, les hommes posaient des filets et des lignes de fond. C'était l'époque où l'on vivait avec les saisons : la saison des harengs, la saison des soles, où l'on attendait les migrations : les limicoles l'été et au printemps, les canards et les oies l'automne et l'hiver et puis entre

mer et terres cultivées il y avait les dunes où les lapins abondaient... C'était l'après-guerre !

Le Clipon et les chasseurs

Au début des années 50 la chasse sur le secteur du Clipon se déroulait de différentes façons en fonction de la zone de chasse et des modes de chasse.

Le droit de chasse étant lié au droit de propriété, les territoires de chasse s'identifient à la taille de l'exploitation agricole. La chasse était pratiquée soit par l'exploitant et quelques invités, soit par des habitants du hameau ou des communes de Loon-Plage et Mardyck en compensation du travail effectué sur l'exploitation. Cette organisation spatio-temporelle de la chasse avait pour effet de renforcer les liens socio-économiques. Le gibier étant soit consommé par les familles, soit vendu afin d'apporter une petite plus-value.

A cette époque le domaine dunaire était privé, la chasse était essentiellement pratiquée par les propriétaires et les locaux. N'oublions pas qu'à cette époque nous ne connaissions pas la myxomatose qui décima dans les années 60 les populations de lapins de garenne... Il fallait donc exercer de fortes pressions de chasse sur cette espèce afin d'éviter les dégâts qu'ils pouvaient occasionner aux cultures et prairies.

Deux autres modes de chasse étaient déjà très représentés au Clipon : la chasse à la hutte et la chasse sur le domaine Maritime (nous avons connaissance d'installation déjà présente à la fin du XIX^{ème} siècle). Ces chasses très populaires



sont encore aujourd'hui très prisées. La position géographique du Clipon par rapport aux grands axes migratoires des oiseaux du paléarctique occidental, les plages spécifiques de la mer du Nord, les pannes dans les dunes, les prairies humides arrière-littorales expliquent en partie cet intérêt majeur pour la chasse des migrateurs.

La chasse sur le domaine public maritime et portuaire (DPM) est une des chasses les plus anciennes. De par nature elle est et reste très populaire, accessible notamment aux chasseurs ayant des ressources limitées. Ce mode de chasse ayant un rôle social très important, renforçant le lien "affectif" entre les habitants du département du Nord et leur littoral. Jusqu'aux années 70, la chasse sur le DPM était autorisée à tous les détenteurs d'un permis de chasse validé, mais également à tous les inscrits maritimes étant à jour de cotisation d'une assurance chasse (dans ce cas le permis de chasse n'était pas nécessaire !). Ces possibilités d'accessibilité à ces territoires de chasse sont en partie à l'origine d'un certain tourisme social, les communes du littoral y voyant un nouvel intérêt économique.

A partir de 1975 le Domaine maritime et portuaire est géré par une association (l'Association des chasseurs côtiers du littoral Nord), seuls les chasseurs adhérents à celle-ci peuvent y pratiquer leur loisir.

A partir des années 60, le développement économique de la région dunkerquoise se matérialise, en partie, par l'extension des infrastructures portuaires et des entreprises qui s'y développent. Le Port autonome de Dunkerque devient un gros "consommateur" foncier, il sera dès lors le plus important propriétaire terrien. A partir de cette période l'organisation de la chasse va évoluer, se structurer au fil des acquisitions foncières. La première association, juridiquement constituée, sera l'Association des chasseurs du Port autonome (1966), suivi par la création de l'Association de chasse des docks. L'intérêt que représente la chasse dans le tissu social des communes comme Loon-Plage ou Mardyck, amena ces dernières à encourager la création de deux associations de chasse. La société des chasseurs Loonois créée en 1977 et La Mardyckoise créée en 1986, une dernière association s'est constituée en 2007 regroupant les agriculteurs cultivant des terrains du PAD sur les communes de Craywick, Saint Georges/ l'Aa, Bourbourg. A ce jour l'organisation de la chasse sur les territoires du PAD est totalement structurée. Des conventions annuelles sont établies entre ces associations de chasse et le PAD. A partir de 1980, la Fédération Départementale des chasseurs du Nord et par la suite l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage) apporta un appui technique concernant la gestion des populations et des territoires.

Cet épisode de la vie cynégétique locale montre les capacités et la volonté des chasseurs locaux à s'adapter à l'évolution des territoires. Etroitement concernés par le développement économique local (soit par l'implication professionnelle, soit par leur enracinement) ces chasseurs ont su anticiper cette évolution à la fois en s'organisant juridiquement (association loi de 1901) mais également en s'appropriant la responsabilité

de la gestion de ces territoires à la fois dans leurs exploitations cynégétiques et surtout pour l'intérêt de la sauvegarde d'un patrimoine commun.

Le rôle sociétal de la chasse

Au-delà de l'activité cynégétique et récréationnelle, la chasse a permis de réunir les gens, de fédérer les acteurs du territoire. La chasse est une prolongation positive du débat citoyen. Réunir des gens de milieux sociaux parfois très différents, réaliser le trait-d'union entre le monde rural et le monde urbain, entre les générations, s'adapter à l'avenir en s'appuyant sur la mémoire du terroir... Voilà ce que la chasse "cultive" dans ces territoires en perpétuelle évolution.

L'activité et l'organisation cynégétiques permettent de maintenir, de garantir la mémoire du site. Elles permettent également de faire vivre la mémoire des femmes et des hommes qui ont participé à (ou subi) l'évolution du Clipon.

Il est remarquable de pouvoir dire que la chasse favorise la vision environnementaliste des acteurs économiques mais également la réflexion du citoyen-chasseur à l'évolution industrialo-portuaire. La chasse a développé pour les chasseurs du Dunkerquois la pratique du "partage". Pour exister, pour être reconnu, nous avons appris au fil du temps à partager.

D'autres utilisateurs du site le soulignent : savoir partager l'espace sans normes, sans réglementations écrites... Voilà qui laisse à méditer. Ne cassons pas cet équilibre. Cet exemple unique sur notre littoral doit être maintenu. Il sera le reflet d'une décision sinon partagée, du moins consentie.

Les chasseurs et le projet

Dire que le projet du terminal méthanier n'aurait pas de conséquences néfastes pour la pratique de la chasse et des territoires serait d'une malhonnêteté majeure. Il est bien évident que tout projet envisageant une emprise foncière engendre une régression pour l'activité cynégétique. Cela étant dit, il est bien évident que les chasseurs évaluent les territoires par rapport au potentiel cynégétique mais également par sa biodiversité.

Sous l'angle "biodiversité", il est incontestable que la zone du Clipon est plus intéressante que celle des Huttes. D'autres utilisateurs, des publications scientifiques, des études confortent ce constat que nous partageons. Cependant cette tendance ne se vérifie pas spécialement concernant la faune cynégétique. Nous trouvons sur les deux secteurs des espèces comme la perdrix grise, la bécasse des bois ou bien le lièvre ou le lapin de garenne, ainsi que des espèces migratrices citées dans différents inventaires ou études. Le fait le plus marquant concerne la perdrix grise. Rarement citée comme espèce d'intérêt majeur, elle l'est de par le particularisme de sa présence et de son état de conservation dans ces types d'habitats. Espèce étroitement liée aux milieux agricoles et plus spécifiquement aux cultures céréalières, une micro population de perdrix grises s'est développée dans nos milieux

dunaires. Les chasseurs sont très attachés à la conservation de ce particularisme qui résulte en partie de la gestion exemplaire mise en place depuis plusieurs décennies. Il en est de même pour les populations de lapins, espèce ayant un rôle majeur dans la gestion de certains habitats dunaires ou arrière littoraux. La présence d'espèces nicheuses comme la sterne naine renforce la valeur écologique du Clipon mais démontre aussi qu'il n'y a pas toujours d'incompatibilité entre valeur écologique d'un site et activité humaine. L'exercice de la chasse a toujours existé sur la partie du domaine public du Clipon et pourtant les sternes se sont implantées, y nichent, et se développent...

Concernant la pratique de la chasse, l'installation d'une nouvelle entreprise entraînera une perte de territoire au Clipon comme aux Huttes. Cet état n'étant pas nouveau, nous saurons nous adapter. Cependant ce qui nous inquiète davantage sont les effets "collatéraux" engendrés par les travaux et infrastructures "annexes" ou "connexes" qui risqueront de perturber ou de dégrader les milieux environnants. Les périmètres de sécurité recommandés risqueront d'amputer davantage les zones chassables, notamment pour les chasseurs du domaine maritime et portuaire qui risquent l'inaccessibilité de leur territoire de chasse à l'ouest du Dunkerquois...

En activité, en retraite, étudiant, salarié portuaire, docker, agriculteur... le chasseur est un acteur citoyen. Chaque chasseur-citoyen se positionne(ra) en fonction de "ses réalités" vis-à-vis du projet du terminal méthanier et nous le respecterons ! De ce fait le monde cynégétique n'a pas d'avis tranché sur ce projet. Nous ne sommes ni pour, ni contre. Nous souhaitons simplement, dans l'hypothèse où le site de Dunkerque est retenu, qu'il n'y ait pas d'exclus et que le bon sens l'emporte.

Ce que font les chasseurs

L'ensemble des associations de chasse citées s'est engagé depuis très longtemps dans une chasse raisonnée. Elle est basée sur le principe d'améliorer la connaissance des espèces et de leurs habitats, complétée par la mise en place d'outils de gestion et d'évaluation. Cette politique se matérialise par la mise en place de plans de gestion et/ou de chasse validés soit par arrêté préfectoral, soit par décision au sein du groupe de travail "chasse" du Port autonome.

Depuis le milieu des années 80, des comptages de printemps sont réalisés sur une grande partie des propriétés du Port permettant d'évaluer les populations reproductrices de perdrix grises, lièvres et autres espèces chassables. En fin de période estivale, une évaluation de la reproduction est réalisée par le service technique de la Fédération des chasseurs. A partir de ces différentes données, un plan de prélèvement est défini, l'objectif étant de maintenir les populations à un niveau optimal. A titre d'exemple les populations naturelles de perdrix grises se situent aujourd'hui dans une fourchette allant de 25 couples pour 100 hectares à plus de 70 couples pour 100 hectares dans les meilleurs secteurs. **Ces chiffres**

montrent que nous avons, dans cette zone, les densités de perdrix grises les plus élevées d'Europe. Nous avons la même démarche pour l'espèce lièvre et il n'est pas rare de constater des densités de fin d'hiver dépassant les 50 individus pour 100 hectares.

D'autres suivis sont réalisés, la liste serait longue. Citons cependant la participation des chasseurs de gibier d'eau aux études concernant : l'évolution des réserves adipeuses des canards en hiver, l'amélioration de nos connaissances concernant les migrations des anatidés et limicoles, des études consacrées aux turdidés, cailles des blés, bécasses des bois, etc.

L'investissement des chasseurs ne se limite pas seulement aux espèces, ils se sont toujours préoccupés des habitats. Dans les espaces agricoles, ils ont développé la jachère "environnement faune sauvage" en collaboration avec le monde agricole. Aux différentes étapes des travaux portuaires, ils sont intervenus sur les milieux afin d'optimiser la biodiversité. Dans certains milieux dunaires ou sableux ils ont lutté contre l'envahissement de certains végétaux (argousiers) par l'entretien et le maintien de milieux ouverts et la création de réseaux de sentiers.

Concernant les zones les plus fréquentées, les chasseurs savent s'adapter et organiser l'activité cynégétique en prenant compte des attentes d'autres utilisateurs. Sachez également que nos chasseurs sont des sentinelles de la qualité de notre environnement et qu'ils sont impliqués dans les politiques de prévention (plan Polmar). Trop souvent décriés, trop souvent assimilés à des consommateurs primaires, les chasseurs sont engagés depuis très longtemps dans une démarche de **chasse durable**.

Ce que proposent les chasseurs

Dans l'hypothèse d'un projet de terminal méthanier à Dunkerque, les chasseurs proposent 5 axes :

■ **EXISTER** : Les chasseurs demandent à ne pas être exclus du projet et des débats. La chasse est un élément fondamental du tissu social, garant d'un patrimoine commun.

■ **PROPOSER** : Les chasseurs souhaitent vivement être associés le plus en amont possible à tout dialogue, initiative, négociation, groupe de travail ayant un rapport avec le projet. Le savoir faire, leur organisation, les moyens disponibles les positionnent comme des interlocuteurs incontournables.

■ **PARTAGER** : Les chasseurs proposent d'apporter leur expérience concernant la gestion des habitats, des espèces. D'apporter également un autre regard sur la protection de la biodiversité. S'il est vrai que certaines espèces sont régulièrement citées pour valoriser le site du Clipon, d'autres espèces font partie de ce patrimoine et méritent également toute l'attention des acteurs locaux et des maîtres d'ouvrage. Nous ne revendiquons pas le terme d'experts mais d'acteurs constructifs.

■ **DURER** : La chasse, activité la plus ancienne avec la pêche, n'a jamais été une activité immobiliste. Les différentes associations cynégétiques concernées par le projet ont démontré leur adaptabilité aux attentes socio-économiques et environnementales. Acteurs à part entière, les chasseurs revendiquent la continuité de l'activité cynégétique et des

modes de chasse garant de la sauvegarde d'espèces et de milieux ordinaires et/ou spécifiques. Abandonner la chasse, c'est abandonner la mémoire... Et sans mémoire il n'y a pas d'avenir durable.

■ **COMPENSER** : Les chasseurs revendiquent des mesures compensatoires à définir.



Perdrix grise en hiver.

Conclusion :

Un territoire évolue. C'est une règle écologique mais souvent inféodée à la volonté des hommes. Il est autant recevable d'avancer des arguments écologiques que socio-économiques pour définir les orientations à lui donner.

La "sagesse" de l'Homme devant être le dernier rempart devant l'irréparable.

C'est pourquoi les 6 associations de chasse concernées par le projet de terminal méthanier souhaitent que l'ensemble des acteurs concernés par ce projet relève le défi d'une véritable concertation où les problématiques et enjeux écologiques, environnementaux, sociaux et économiques soient énoncés et analysés afin d'identifier les contours d'une politique acceptable et partagée à travers une gouvernance reconnue. C'est un véritable exercice de **DÉVELOPPEMENT DURABLE** qui nous est présenté !

Les chasseurs sont prêts.

(1) **ACCL Nord** - Président M. Louis Saint Ghyslain - Tél/Fax : 03 20 87 81 15

(2) **ACM** - Président M. Roger Hulo - Tél : 06 72 33 52 62

(3) **ACPDAD** - Président M. Francis Henry - Tél : 06 08 61 35 69

(4) **ACL** - Président M. Patrick Hoguet - Tél : 06 67 76 33 56

(5) **ACPAD** - Président M. Serge Sueur - Tél : 03 28 21 81 96

(6) **ACAPAD** - Président M. Bernard Vanbecelaere - Tél : 06 11 16 55 63